



**LIGUE RWANDAISE POUR LA PROMOTION
ET LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME**

B.P 1892 KIGALI- TEL / FAX :(250) 502276 E-mail : lipro@rwanda1.com

Web site : www.liprodhor.org

Agréée par A.M. N° 447/05 du 30/12/1991 et membre de la FIDH depuis le 15/01/1995

La LIPRODHOR proteste ...¹

La Ligue Rwandaise pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme, LIPRODHOR, s'indigne et proteste énergiquement contre les propos tenus à son encontre lors de la séance plénière de l'Assemblée Nationale de Transition tenue à Kigali le 14 avril 2003.

En effet, pendant cette séance consacrée à l'audition du rapport de la Commission ad hoc chargée d'enquêter sur les problèmes du Parti MDR, l'Honorable Député Protais Kabanda Mitari, vice-président et rapporteur de ladite commission, après avoir affirmé que le parti MDR a depuis longtemps été caractérisé par une idéologie divisionniste et qu'actuellement, ce parti est divisé en deux factions, a déclaré ce qui suit :

« Une faction du MDR, partisan fervent de cette idéologie du Parmehutu, a recouru aux stratégies de raviver cette idéologie à travers des campagnes de sensibilisation populaire et en créant dans certaines localités des associations à travers lesquelles elle véhicule son idéologie, étant entendu qu'il lui était devenu impossible de le faire à travers la voie de leur Parti [...]. Ce n'est pas tout. Les partisans de cette faction ont également mis en œuvre la stratégie de collaborer avec des organisations non gouvernementales déjà existantes. Ici, on peut citer notamment l'organisation dénommée LIPRODHOR - la LIPRODHOR se dit être une organisation de défense des droits de l'homme - , mais d'après des témoignages recueillis, le MDR power, la faction de KABANDA collabore étroitement avec la LIPRODHOR et, dans ce cadre, ils reçoivent de l'extérieur des financements pour réaliser certaines actions ».

Par ailleurs, la LIPRODHOR a pu avoir une partie du rapport de cette Commission et a été surprise par le contenu du passage où sont relatés les témoignages recueillis par la Commission dans la province de Gisenyi. A la page 192, le rapport relate les propos de M. Amiel NGABO MAHUNDO en ces termes :

« En tant que Adjoint du Préfet de la Province, il estime, lui aussi, que ce problème [des réunions divisionnistes] n'existe pas dans la province de Gisenyi. Toutefois, il a mis en cause certains ressortissants du district de Nyagisagara qui ont participé dans des réunions tenues à Kigali ainsi qu'une réunion qui a eu lieu dans le district de Kayove. Il y a également des organisations non gouvernementales qui sont pointées du doigt (la LIPRODHOR, ONG) pour leur implication dans de telles actions ».

¹ Seule la version originale, en Kinyarwanda, fait foi.

Suite à ces accusations, La LIPRODHOR, se fondant sur ses principes, sa mission et son esprit d'indépendance et d'abnégation qui ont guidé son action depuis sa création en 1991 ainsi que la crédibilité dont elle n'a cessé de bénéficier de la part de la communauté tant nationale qu'internationale, tient à déclarer ce qui suit :

1. La LIPRODHOR demande avec insistance à la Commission parlementaire ad hoc de fournir des preuves tangibles en rapport avec "les financements alloués à la LIPRODHOR pour vulgariser l'idéologie du MDR".
2. La LIPRODHOR demande à M. Amiel NGABO MAHUNDO de fournir des précisions et des preuves sur la prétendue implication de la LIPRODHOR dans des réunions dont mention a été faite dans les districts de Nyagisagara et Kayove en province de Gisenyi.
3. La LIPRODHOR invite ses bailleurs de fonds et partenaires à démentir et à dénoncer les allégations relatives aux présumés financements destinés à la propagation de l'idéologie divisionniste.
4. La LIPRODHOR se déclare fort inquiétée des suites éventuelles de sa mise en cause par la Commission parlementaire et en alerte l'opinion générale quant aux risques possibles d'intimidation, de harcèlement ou d'autres formes de déstabilisation en l'encontre de ses membres, ses dirigeants et son personnel.
5. La LIPRODHOR demande à l'Etat Rwandais, à ses amis ainsi qu'à la communauté internationale dans son ensemble de redoubler d'efforts pour soutenir les organisations indépendantes et veiller à ce que les moments difficiles de sortie de la transition ne servent pas d'occasion pour museler ou décourager les quelques rares organisations et individus qui osent plaider la cause des opprimés et militer pour la promotion de la liberté, de la justice et des autres droits de la personne humaine au Rwanda.

Fait à Kigali, le 16/04/2003

Le Président de la LIPRODHOR

Révérend Emmanuel NSENGIYUMVA